



Règlement Baby Eveil

Art. 1. Conditions d'admission : La séance de découverte est réservée en priorité aux enfants de la commune. Les enfants doivent avoir entre 18 et 36 mois.
La présence d'un parent est obligatoire pour accompagner l'enfant tout au long de la séance.

Art. 2. Inscriptions : Les inscriptions se feront par mails : sports@ville-st-thibault.fr sous réserve de confirmation.

- Règlement signé et rendu à l'éducateur
- Places limitées à 12 par créneaux

Il est indispensable que le règlement soit signé pour que l'enfant puisse participer à la séance.

Art. 3. Lieu des cours et tenue : Les cours de Baby Eveil se dérouleront à l'Accueil de loisirs, 27, rue du Clos de l'Erable, 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.
Une tenue confortable favorisant le mouvement est conseillée. L'activité se déroulera pieds nus pour les enfants. (Chaussons ou chaussettes pour les parents).

Art. 4. Séance : Les enfants pourront évoluer, sur les différents modules en mousse de gymnastique, mis à disposition par l'éducateur.

Art. 5. Assurance : Les parents sont tenus de vérifier que leur assurance responsabilité civile couvre bien les activités de leur enfant.

Art. 6. Objet de valeur : Les enfants ne doivent porter aucun objets de valeur (bijoux, ...)

Art. 7. Droit à l'image : Dans le cadre de cette séance des photos peuvent être prises.

----- ✂ -----
Baby Eveil 1^{er} Février 2020

Coupon à remettre
à l'éducateur le jour de la séance

Je soussigné(e) M. / Mme,
parent de l'enfant, déclare avoir pris connaissance du règlement.

J'autorise le droit à l'image

Je n'autorise pas le droit à l'image

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »